REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION La Tuilière

N°105

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 :

CONSIDERANT En raison de travaux effectués par l'entreprise SCOPELEC mandatée par ORANGE lieu-dit : « La Tuilière » pour la pose de 4 poteaux bois du lundi 13 juillet 2020 au vendredi 24 juillet 2020.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux effectués par l'entreprise SCOPELEC mandatée par ORANGE lieu-dit: « La Tuilière» pour la pose de 4 poteaux bois, la circulation sera alternée manuellement par feux tricolores du lundi 13 juillet 2020 au vendredi 24 juillet 2020.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

<u>ARTICLE 4</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 02 juillet 2020.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION